

**FLASH-INFOS n°4**

**Août 2021**

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet  
[www.marceod.fr](http://www.marceod.fr) régulièrement mis à jour

**Mardi 31 août**

Vérification des poteaux d'incendie

Attention : Des baisses de pression passagères seront possibles !

+

Modification du réseau électrique du hameau du Moulin Campillon.

Attention : des coupures sont à prévoir sur ce secteur, et au-delà...

**ETAT CIVIL**

Félicitations aux nouveaux parents pour la naissance de :

- ✓ Elia Besson, née le 19 juin, fille de Marina Relave et Maxence Besson, domiciliés impasse des Grand's Terres,
- ✓ Elina Solignac, née le 25 juillet, fille de Marie Maurin et Jérémy Solignac, domiciliés impasse des Pinatelles.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes mariés :

- ✓ Jan Vavro et Cécile Champavert, mariés le 10 juillet, domiciliés 40 passage du vieux puits
- ✓ Kévin Fulchiron et Caroline Murigneux, mariés le 21 août, domiciliés 990 route de l'hôpital.



**ADRESSAGE**



2 nouvelles permanences de distribution des numéros de vos habitations sont programmées, au local du Pôle Jeunes (salle annexe de la Mairie) les :

- ✓ Vendredi 3 septembre, de 16h à 18h ;
- ✓ Samedi 4 septembre, de 10h à midi.

**ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Les salles communales peuvent être utilisées par les associations ou mises à disposition des particuliers. Mais attention, selon les contraintes sanitaires actuelles, seules les personnes présentant leur Pass sanitaire peuvent y accéder et le masque de protection y est obligatoire sauf aux moments de restauration, de buvette ou d'activités physiques.

Il est de la responsabilité des Présidents d'association ou de la personne signant le contrat de location de s'assurer du bon respect de ces consignes nationales.

La présentation du Pass sanitaire n'est néanmoins pas nécessaire pour participer à une assemblée générale qui relève d'une obligation réglementaire annuelle et est « assimilée » à un temps de travail.

**CLASSES EN 0**

Nous tentons une dernière fois d'organiser les Classes en 0 !

Elles auront lieu le dimanche 10 octobre 2021.

Au programme : photo + apéritif au Stade de Marceod, suivi pour ceux qui le souhaitent, d'un repas à l'Auberge des Tilleuls à Châtelus.

Les personnes intéressées et qui n'ont pas encore reçu d'invitation, merci de vous rapprocher le plus rapidement possible de :

- Catherine Grégoire au 06 03 91 76 58 ;
- Jacqueline Mazenod au 04 77 20 84 31 (heures de repas).

Sont conviées toutes les personnes nées en : 2020, 2010, 2000, 1990, 1980, 1970, 1960, 1950...



## Quelle gestion pour les ripisylves de nos cours d'eau ?

La ripisylve désigne l'ensemble de la végétation (arbres, arbustes, herbacées) de bord des cours d'eau. Elle assure de multiples fonctions qui participent au bon état des cours d'eau : stabilisation des berges, atténuation des inondations, amélioration de la qualité de l'eau, régulation de la température de l'eau, refuge de biodiversité, corridors écologiques...

L'entretien des ripisylves relève de la responsabilité des propriétaires riverains et doit permettre d'obtenir une ripisylve fonctionnelle continue, large et diversifiée en essences, en âges et en strates.

### **Quand intervenir ?**

Les interventions doivent avoir lieu de novembre à mars, hors période de végétation et de nidification des oiseaux.

### **Comment intervenir ?**

La qualité de la coupe est essentielle pour une bonne régénération de la ripisylve et une meilleure résistance aux maladies :

- Coupe nette sans éclatement de la souche
- Coupe effectuée au plus près du sol (20cm max)



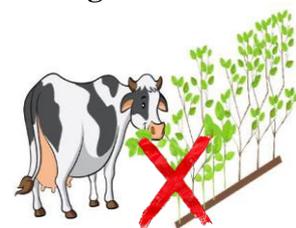
La gestion de la ripisylve doit être raisonnée :

- Une mise à blanc de recépage peut être réalisée ; mais sur un linéaire de 50 à 100m maximum et sur une seule berge afin de laisser de l'ombre au cours d'eau.
- Il est conseillé de conserver un vieil arbre tous les 50 m minimum pour préserver l'habitat de certaines espèces.

Le brûlage des rémanents est interdit. Les branches peuvent être broyées ou laissées sur place après avoir été fractionnées en petits morceaux.

### **Comment favoriser une végétation riche et diversifiée favorable au maintien des berges ?**

- ✓ Mettre en place des clôtures afin de protéger les jeunes plants de l'abrutissement par les animaux.
- ✓ Aménager un accès privilégié au cours d'eau pour l'abreuvement du bétail
- ✓ Planter des arbres d'essences variées et adaptées aux bords de cours d'eau lorsque la ripisylve est peu dense et peu diversifiée :



- Arbres : Aulnes, Charme, Merisier, Bouleau, Hêtre, Chêne pédonculé ou pubescent, Erable, Frêne, Pommier sauvage...
- Arbustes : Noisetier, Eglantier, Fusain, Prunelier, Sureau, Houx, Cornouiller sanguin, Eglantier, Troène, Sorbier des oiseleurs...

### **Besoin d'informations, de conseils pour la gestion de vos ripisylves ?**

Le SIMA Coise (syndicat de rivières) est à votre écoute. Vous pouvez contacter :

**Sandie CHOSSONNERY**

Technicienne rivière

@ : [s.chossonnery@sima-coise.fr](mailto:s.chossonnery@sima-coise.fr)

04.77.52.54.57 – 06.19.68.26.29



SIMA Coise

1 passage du Cloître

42 330 Saint-Galmier

[www.sima-coise.fr](http://www.sima-coise.fr)